



<b>Intitulé de la formation :</b>	<b>Contrôle fiscal : les bons réflexes : pièces justificatives et charges déductibles (IK, frais de réception, charges diverses et variées) + conséquences en matière d'URSSAF et risque de requalification en rémunération.</b>
<b>Date :</b>	<b>07 juillet 2026</b>
<b>Formateur :</b>	<b>Géraldine PALOMARES</b>

<b>Cycle :</b>	<b>Fiscal</b>
<b>Positionnement à l'entrée :</b> - <b>Public / niveau requis :</b>	<b>Expert-comptable, collaborateur</b>
<b>Prérequis :</b>	<b>Aucun</b>

### **Objectif opérationnel :**

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'identifier les justificatifs nécessaires, de sécuriser la déductibilité des charges courantes de l'entreprise et de prévenir les risques de redressement fiscal et de requalification URSSAF.

### **Contenu de la formation :**

#### **1. Les fondamentaux du contrôle fiscal**

Comprendre les enjeux et le déroulement d'un contrôle fiscal  
Les obligations de l'entreprise en matière de justificatifs  
Les principales anomalies relevées lors des contrôles

#### **2. Les pièces justificatives : les bonnes pratiques**

Mentions obligatoires des factures  
Conservation et archivage des justificatifs  
Justification des dépenses professionnelles  
Dématérialisation et valeur probante des documents

#### **3. Les charges déductibles : sécuriser ses pratiques**

Conditions générales de déductibilité des charges  
Les indemnités kilométriques (IK)  
Barèmes et modalités d'application  
Justificatifs à conserver  
Erreurs fréquentes  
Les frais de réception et de restauration  
Caractère professionnel des dépenses  
Limites et points de vigilance  
Les charges diverses et variées

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



Fournitures, abonnements, cadeaux, déplacements, etc.  
Distinction dépenses professionnelles / personnelles

#### 4. Les conséquences sociales et URSSAF

Contrôle URSSAF : points de vigilance  
Risque de requalification en rémunération  
Conséquences financières et sociales des redressements  
Bonnes pratiques pour sécuriser les remboursements de frais

#### Moyens pédagogiques et techniques :

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

#### Modalités de formation :

- Formation en présentiel

#### Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

#### Modalités d'organisation :

- **Lieu** : Hôtel POMO 16 Avenue de Kimberley – 38130 Echirrolles
- **Durée** : 4h
- **Horaire** : de 14h à 18h
- **Groupe** : 20 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarif expert-comptable** : 200€ HT / 240€ TTC par personne
- **Tarif notaire / avocats** : 240€HT 288€ TTC par personne

#### Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.



**Accessibilité :**

**Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.**

**Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale**

**Conditions de déroulement :**

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites

**Conditions générales de ventes :**

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

**Contacts :**

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.